

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2006

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille six, le dix sept mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCO, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, PRUZINA, DEKKER, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, M. BONY,

<u>Procurations</u> :	Mme CHAVY	à	M. SEUILLOT
	MM. DOYEN	à	M. TRUFFET
	Mme LACROIX-COQUILLAUD	à	Mme BARTHOT
	M. DECHERY	à	M. BONY

Absent: M. LEBEGUE

Absents excusés : Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG

En exercice	:	29
Présents	:	22
Votants	:	26

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur LECLERCO est élu secrétaire de séance par :

Voix contre : 2 voix (BARTHOT, TRUFFET)

Voix pour : 24 voix

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 26 avril 2006

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur DECHERY souhaite apporter les corrections ci-dessous au compte rendu :

Page 6 § BAISSSE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

Après l'intervention de Monsieur LEFEVRE disant que « la Présidente a demandé aux conseillers communautaires de compenser la perte de Taxe Professionnelle en créant une taxe additionnelle, en augmentant les taux de la TP ou par une baisse des attributions de compensation, et que toutes ces demandes ont été refusées par le conseil communautaire, alors qu'il n'y a aucun projet.

Monsieur DECHERY demande de préciser son intervention comme suit :

Monsieur DECHERY dit que c'est une question politique, qu'il faut faire pression sur la Présidente, **qu'il faut en informer la population et avoir une action auprès de la Présidente de l'intercommunalité.** »

Page 10 § Motion

Monsieur DECHERY dit que c'est la position **d'élus départementaux de droite**, et demande pourquoi cette droite, **qui a dirigé pendant des décennies le Conseil Général et le Conseil Régional, n'a pas réalisé hier ce qu'elle demande aujourd'hui. Qu'elle soit rassurée, les élus comme la population seront consultés sur le SDRIF.**

Quant à ces propositions :

- Elle demande la création d'un établissement public foncier qui lui-même créera un observatoire du logement social (créer une structure pour en créer une seconde qui elle-même créera une commission qui élira son président etc.)
- Elle prétend que « **seule** la satisfaction de ces exigences est de nature à assurer à la Seine et Marne un avenir réel au sein d'une Région dynamique » quelle prétention !!

Cela n'est pas très sérieux et relève de la bêtise.

Guy Mollet disait que la France avait la droite la plus bête du monde, la droite Seine et Marnaise en apporte la preuve. Monsieur Dechery dit qu'il est fier d'être de Gauche. »

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur LUDWIG lui a demandé de porter à la connaissance du Conseil, ses observations sur les propos de Monsieur DECHERY, exprimées dans les termes suivants :

Monsieur LUDWIG regrette et déplore l'intervention de Monsieur DECHERY disant notamment que les élus « qui ont écrit une chose pareille devraient être privés de mandat à vie », Monsieur LUDWIG partageant l'avis de ces élus se considère attaqué comme lui aussi « privé de mandat à vie ». Monsieur LUDWIG ajoute que cette intervention est une atteinte aux droits fondamentaux des élus.

Le compte rendu est approuvé par :

Abstention : 4 voix (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LCROIX-COQUILLAUD)

Pour : 22 voix

1/ DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention DGE pour les 2 catégories selon le détail ci-après :

DGE 2006 1ere CATEGORIE

NOTICE EXPLICATIVE

I OBJET DE L'OPERATION : 1^{ère} catégorie – opérations scolaires

II DUREE DES TRAVAUX : L'ensemble de ces travaux devrait commencer dans le courant du 3^{ème} trimestre 2006.

III COUT DES TRAVAUX : Ainsi définies, les opérations sont évaluées à :
29 512.50€ T.T.C.

IV CONCLUSION : Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2006,
Les factures seront réglées, dès réception, par mandat administratif.

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût des travaux: 29 512.60€

Subvention Etat : 8 636.60€

Fonds école 2006 : 0€

Autofinancement : 20 875.90€

DGE 2006 3ème CATEGORIE

NOTICE EXPLICATIVE

I OBJET DE L'OPERATION : 3^{ème} catégorie – travaux d'aménagement de la mairie :

Les travaux se justifient par le remplacement de fenêtres vétustes en vitrages simples qui laissent passer l'air par des menuiseries en pvc pour une meilleure isolation et une économie d'énergie.

II DUREE DES TRAVAUX : L'ensemble de ces travaux devraient être exécutés pendant le 3^{ème} trimestre 2006.

III COUT DES TRAVAUX : Ainsi définis, les opérations sont évaluées à :
14 963.16€ T.T.C.

IV CONCLUSION : Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2006.
Les factures seront réglées, dès réception, par mandat administratif .

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût des travaux : 14 963.16€

Subvention Etat : 4 378.85 € soit 35% du coût hors taxe des travaux

Autofinancement : 10 584.31€.

Monsieur BONY demande quelle est l'école qui est concernée par les travaux d'agrandissement de cantine.

Madame le Maire dit que c'est la cantine de l'école maternelle, qui était conçue pour 40 à 50 élèves et qui en accueille aujourd'hui 150 le midi. Deux options sont à l'étude, l'agrandissement de la cantine existante par l'adjonction d'une véranda ou l'aménagement du préau, avec reconstruction d'un préau.

Monsieur BONY demande de quel côté la cantine sera agrandie.

Madame le Maire dit qu'elle sera agrandie côté nord, à l'angle du préau et de l'actuel restaurant.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention de Dotation Globale d'Équipement pour les première et troisième catégories.

2/ RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, ATTRIBUTION DES LOTS ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CLSH

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission d'Appel d'offres, et dit qu'en application des critères, plus de la moitié des lots sont à déclarer infructueux.

Madame le Maire dit que la commune peut avoir intérêt à déclarer l'ensemble du marché infructueux et relancer un marché négocié pour l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

Déclare les 14 lots du marché infructueux et autorise le Maire à relancer en marché négocié.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Le Plan Local de Déplacement est disponible en Mairie
- Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Seine devrait se réunir le 12 juin 2006 (date limite le 31 mars repoussée au 15 juin du fait que le budget 2005 a été arrêté par le Préfet sur la proposition de la Chambre Régionale des Comptes)
- Le Conseil Communautaire de la communauté de Communes du Pays de Seine devrait se réunir le 26 juin 2006 pour définir l'intérêt communautaire de la voirie, des zones d'activité et des zones d'activités concertées des 4 communes membre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21h10.

Prochain conseil : le mercredi 14 juin 2006, 20h30 en Mairie.